Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1306

Artikel: Quand la droite se contracte par principe
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015161

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quand la droite se contracte par principe

Chose promise, chose due. Le Conseil fédéral a présenté un projet d'assurance maternité susceptible de passer le cap parlementaire. Mais déjà, des oppositions nettes et tranchantes se font entendre; et pourtant le projet n'entraînerait pas d'aggravations pour la plupart des entreprises. Comparaisons.

AINSI IL AURA fallu quatre ans à Ruth Dreifuss pour trouver la solution de compromis acceptable par ses collègues et susceptible de passer le cap parlementaire. Quatre ans d'un slalom qui a mis en lumière la profonde division des femmes elles-mêmes, aussi bien sur le mode de financement que sur la définition des bénéficiaires.

Une grossesse à risque n'est pas exclue

À la conception en 1945, les choses s'étaient pourtant bien passées puisque le peuple adoptait à une confortable majorité des deux tiers l'article constitutionnel sur la protection de la famille. Dans l'intervalle il y a bien eu la prise en charge des soins liés à la maternité par l'assurance maladie, mais rien de substantiel pour compenser la perte de salaire des mères. Par deux fois, en 1984 et 1987, le souverain rejetait sans appel deux propositions jugées trop généreuses. Interminable grossesse dont le terme enfin approche. Mais l'accouchement n'est pas exempt de risque.

Car déjà ce modeste projet suscite l'ire patronale et le sec refus des radicaux et démocrates du centre. Une fois de plus, la période ne serait pas propice, dureté économique du temps oblige. Décidément l'enfant n'est pas désiré.

Peu de charges supplémentaires

Pourtant l'argument financier brandi par les adversaires de l'assurance maternité ne tient pas la route. Il s'agit plutôt d'une opposition de principe à toute amélioration sociale. Car le projet adopté par le Conseil fédéral n'entraîne pas globalement de charge supplémentaire pour les entreprises. Qu'elles soient ou non signataires d'une convention collective de travail, ces dernières paient des compensations de salaires en cas de maternité. Mais on peut observer une très grande inégalité de traitement entre les femmes et une charge plus lourde pour les entreprises employant une forte proportion de femmes jeunes. C'est à ces inégalités que veut remédier le projet du Conseil fédéral sans alourdir pour autant la facture à payer par les employeurs.

Le sort qui attend la dernière mouture de l'assurance maternité va dépendre largement de l'attitude du parti démocrate-chrétien. Ce chantre patenté de la famille est maintenant au pied du mur. *jd*

Comparaison des charges financières des entreprises par branches

	Charge actuelle (mios de fr.	et% de la masse salariale)	Charge selon le projet (mios de fr.	et% de la masse salariale)
Industrie des machines	11,90	0,08	14,00	0,10
Horlogerie	3,80	0,25	1,50	0,10
Construction	1,50	0,01	10,50	0,10
Commerce de détail	28,40	0,24	11,30	0,10
Hôtellerie, Restauration	8,40	0,15	5,50	0,10
Banques	22,50	0,23	9,40	0,10
Coiffures	1,80	0,51	0,33	0,10

Comparaison faite par le Département fédéral de l'intérieur